



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 18 janvier 2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit janvier à seize heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 11 janvier 2021, s'est réuni à la Halle Jean Baylet à VALENCE D'AGEN, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D7-5-2-16

OBJET : POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PRIX DE VENTE DES TERRAINS COMMUNAUTAIRES

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de DUNES	: M. ALARY Alain : Mme BOUVIER Lina
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. SALLES Alain (en remplacement de M. MERIEL Guy)
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphane
Commune de MALAUSE	: M. MARTINAT Emmanuel

Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	Mme BRU Laetitia (pouvoir donné à C. LECORRE)
	:	M. GIL Philippe
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LAROUSSINIE Francine
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest (pouvoir donné à C. PERE)
	:	Mme PERE Catherine
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie
	:	Mme DUBOIS Corinne
	:	M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard
Commune de MANSONVILLE	:	M. BERTHET Christian

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme SOPETTI Joëlle	:	Rédacteur chef
Mme RUAMPS Laura	:	Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial
M. AILHAS Gérald	:	Trésorier de VALENCE D'AGEN

Madame Catherine PERE a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2021D7-5-2-16

**OBJET : POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PRIX DE VENTE DES TERRAINS COMMUNAUTAIRES**

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 Décembre 2004 fixant à 3,50 € HT/m² le prix de vente des terrains sur la zone de Cabarrot à Golfech.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 25 Novembre 2005 fixant à 5 € HT/m² le prix de vente des terrains sur la zone de Prouxet II à Valence d'Agen.

Vu la délibération du Bureau Communautaire en date du 6 mars 2007 fixant à 5 € HT/m² le prix de vente des terrains sur la zone de Molère à Saint Loup.

Tenant compte des prix du marché de foncier en zones d'activités viabilisées et bien desservies, la Région apportait une participation sur les acquisitions et aménagements de zones, calculée sur le déficit (30 % de déficit plafonné à 300 000 €).

Pour ce faire, la Région se basait sur un prix minimum de 7 € le m² (avec évolution à terme vers un prix de 9 €).

Par délibération du 20 Mars 2009, le prix de vente de terrains communautaires avait été fixé à 7 € HT/m², tarif inchangé et toujours en vigueur aujourd'hui.

Après concertation de la commission « économie- artisanat-commerce-emploi-formation » en date du 12 janvier 2021 et afin de tenir compte **des prix du marché foncier en zones d'activités viabilisées, le Président propose de faire évoluer le prix de vente des terrains communautaires à 9 € HT / m².**

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'accepter les propositions du Président,
- de fixer le prix de vente des terrains communautaires à 9 € HT / m².

Fait à Valence d'Agen, le 18 janvier 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 19 janvier 2021

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives



Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le 19 JAN. 2021

Affiché sur le panneau des annonces légales et publié sur le site internet le 19 JAN. 2021

AR PRÉFECTURE

POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES -PRIX DE VENTE DES TERRAINS COMMUNAUTAIRES

Numéro de l'acte : 2021D7_5_2_16

Date de la décision : 18/01/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210118-2021D7_5_2_16-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 19/01/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Finances locales / Subventions / attribuées

Document : [99_DE-082-248200016-20210118-2021D7_5_2_16-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 19/01/2021 16:04:01

Date d'envoi de l'acte : 19/01/2021 16:08:39

Date de réception de l'AR : 19/01/2021 16:14:34